

18.07.2024 - 09:00 Uhr

Analyse statistique des établissements cantonaux d'assurance : augmentation des dommages aux bâtiments dus à des phénomènes météorologiques extrêmes

Berne (ots) -

Totalisant 342 millions de francs, le montant annuel des dommages que des événements naturels ont causé aux bâtiments en 2023 a dépassé de 27 % la moyenne des dix années précédentes. La moyenne à long terme de cette valeur en soi très volatile a tendance à augmenter, contrairement à la situation concernant les dommages incendie. Les raisons sont multiples. Le changement climatique exerce une influence incontestée, étant donné qu'il engendre une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes. Les établissements cantonaux d'assurance (ECA) renforcent continuellement leurs activités de prévention.

Dans le domaine de l'assurance, le total des prestations liées à des sinistres dus aux éléments naturels a été supérieur, l'année passée, à celui des prestations liées à des incendies. Une part importante du montant annuel des dommages de l'année 2023 découle de la forte tempête qui a sévi à La Chaux-de-Fonds, dans le canton de Neuchâtel. De manière générale, les tempêtes ont engendré, sur l'ensemble des ECA, 65 % du montant annuel des dommages. Pour le traitement des dommages survenus à La Chaux-de-Fonds, l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention ECAP a pu compter sur l'appui financier des autres ECA : 18 ECA ainsi que l'Union intercantonale de réassurance UIR copèrent de manière solidaire au sein de la Communauté intercantonale de risques éléments naturels CIREN pour gérer de manière conjointe les sinistres importants qui affectent des ECA individuels.

En termes de dangers météorologiques, le risque le plus important réside dans la conjonction de vents tempétueux, de la grêle et de précipitations intenses. Au fil des 20 dernières années, la grêle constitue la plus importante cause de dommages, représentant en moyenne quelque 41 % des montants annuels des dommages. Les autres principales causes sont les inondations (moyenne de 36 %) et les tempêtes (moyenne de 19 %). Les ECA mettent en place des mesures systématiques et proactives afin de se préparer aux défis qui en découlent.

La stabilité du système d'assurance des bâtiments s'appuie d'un côté sur la solidarité entre les ECA en cas d'événements qui engendrent de grands dommages, et d'un autre côté sur les activités de prévention ainsi que sur le domaine de l'intervention. La prévention, l'intervention et l'assurance constituent les missions clés des ECA. Ce système de "triple protection" a fait ses preuves, et il constitue une base solide pour maîtriser les défis à venir.

La statistique des dommages publiée par l'Union intercantonale de réassurance UIR repose sur des données fournies par les 19 établissements cantonaux d'assurance, et elle englobe environ 80 % du parc immobilier de Suisse.

Les statistiques actualisées concernant les dommages incendie et les dommages éléments naturels sont disponibles sur Internet à l'adresse www.vkg.ch/statistiques.

Contact:

Rolf Meier
Service de presse de l'Union intercantonale de réassurance UIR
Tél. +41 (0)31 320 22 82, rolf.meier@vkg.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100013131/100921588> abgerufen werden.